



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ARRÊTÉ N° 2026 – 115 du 26 mai 2026

Fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves des examens professionnels pour la spécialité « administrative » du cadre d'emplois « exécution » de la fonction publique communale.

Le Président du Centre de Gestion et de Formation de Polynésie française

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment son article 31 ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier de cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissariat de la République en Polynésie française n° 1776 DIRAJ/BAJC du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels du cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n°11-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 25-2025 du 05 décembre 2025 approuvant l'ouverture au titre de l'année 2026 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2025-169 du 05 décembre 2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 des examens professionnels pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution » dans les spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n°2026-045 du 29 avril 2026 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel ouvert au titre de l'année 2026 pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution – catégorie D » de la spécialité « administrative » de la fonction publique communale ;

Considérant l'instruction des dossiers de candidature et les vérifications effectuées conformément aux articles 46 et suivants de la délibération du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 modifiée approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;

Considérant que certains candidats n'ont pas transmis l'ensemble des pièces requises à l'inscription et qu'ils disposent d'un délai courant jusqu'à la première épreuve pour les transmettre ;

Considérant que ces candidats sont admis à concourir sous réserve de produire les pièces manquantes et de satisfaire aux conditions d'accès.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe I sont admis à concourir aux épreuves des examens professionnels pour la spécialité « administrative » du cadre d'emplois « exécution » de la fonction publique communale.

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe II sont admis à concourir aux épreuves des examens professionnels pour la spécialité « administrative » du cadre d'emplois « exécution » de la fonction publique communale sous réserve de produire les pièces nécessaires à la recevabilité de leur dossier d'inscription.

Les candidats produisant des pièces ne permettant pas de confirmer la recevabilité de leur dossier d'inscription verront leur candidature rejetée.

Article 2 :

Les candidats valablement inscrits à l'examen professionnel ou admis sous réserve et qui annuleraient leur participation par courrier ou courriel avec le bénéfice d'un accusé de réception du CGF ne pourront pas participer aux épreuves.

Article 3 :

Les candidats sont convoqués individuellement par le centre de gestion et de formation.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

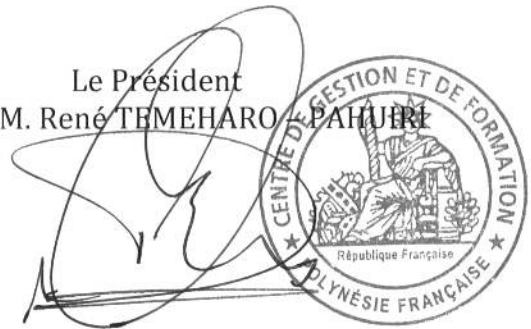
Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 5 :

Le directeur général du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le **26 MAI 2026**

Le Président
M. René TEMEHARO PAHURE





ANNEXE I DE L'ARRÊTÉ N° 2026 - 115 DU 26 MAI 2026

EXAMEN PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE » - SESSION 2026 -

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

**CADRE D'EMPLOIS « EXECUTION »
(Catégorie D)**

**Accès au grade d'agent qualifié par avancement de grade sans changement de spécialité
(24 candidats)**

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15745	ADAMS	Irene	Tereira
15307	ANI	Hana	
15169	BARSINAS	Joelle	Dorinda, Riri
15360	BURNS	Vairea	Caroline
15435	LEMAIRE	Aline	Teehu
15813	LENOIR	Vaihana	Océane
15664	MAEVA	Brenda	Teroro
15535	MAIHOTA	Irène	Heiarii
15771	MAKE	Miriam	Belle
15322	MARE	Eddy	Raianuanua, Moana
15127	MATA	Yvonne	
15802	MATAI	Loahey	Tinaia
15328	RAMEHA	Leana	Heidi, Eugénie
15626	REVA	Belinda	Manava
15168	RICHMOND	Karen	Evelyne, Maoe
15289	TAMU	Elisabeth	Tiarenui
15138	TEHEIURA	Rhéna	Noerani

Suite de la liste pour l'accès au grade d'agent qualifié par avancement de grade sans changement de spécialité de l'annexe I de l'arrêté n°2026 - 115 du 26 mai 2026

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15673	TEIPOARII	Tepurotu	Nathalie
15484	TERIIATETOOFA	Wilma	Tupuheiarii
15263	TERIIMANA	Samy	Toeta
15139	TETUAITERAI	Cécile	Teheiura
15604	TINORUA - TETAIANUARII	Ariana	Steger
15466	TUNUTU	Teuruna	Uraitera
15108	WOJCIECHOWSKI	Heiarii	Marc, Kenny

Accès au grade d'agent qualifié par avancement de grade et changement de spécialité
(11 candidats)

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15417	ANEI	Mathilda	
15443	HAAMA	Joseph	Joseph
15826	HAMBLIN	Samuel	Ueva, Raihere
15634	HURI	Vehinemeaa	
15575	MARITERAGI	Catherine	
15687	PANI	Vaimiti	Martha
15164	RATARO	Alexandrine	Fareroi
15803	TAIARUI	Ella	Tetuanui
15287	TAUFA	Leilani	Vanina
15187	TCHONG TAI	Vatea	Léonard
15656	TUHITI	Annick	

Accès au grade d'agent qualifié par changement de spécialité sur le même niveau de grade
(01 candidate)

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15181	TERERUI	Belinda	

Accès au grade d'agent principal par avancement de grade sans changement de spécialité
(13 candidats)

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15173	BODIN	Pipi	Thérèse
15333	GOBRAIT	Christine	Lina
15552	GROJANT	Eugenie	Tatiana
15210	HARETAHI	Takihei	Alexandrine
15117	MANAVARERE	Ruita	Louisa
15188	MU	Joyce	Mayana
15209	OHIU	Clémentine	Miza
15186	PUTUA	Wendy	Hina
15516	TAPARE	Thierry	Teva
15183	TAVANAE	Katiuscia	Vaihere
15585	TEITI	Tevavaro	Hivinau, Géraldine
15590	TEORE	Amota	Clovis
15458	TETOKA	Aline	

Accès au grade d'agent principal par avancement de grade et changement de spécialité
(08 candidats)

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15385	CHUNG SI NAM	Heimano	
15776	HIKUTINI	Marie-Madeleine	Tahiakahaupu
15234	HURI	Teave	
15716	KOHUMOETINI	Marie	Thérèse, Tahaani
15344	MAIRAU	Naumi	Griselda
15256	TEHEURA	Lola	Faiiau, Teheiva
15174	TERIIAMA	Roberta	Teiho
15345	VII	Rora	Hélène



République française
Polynésie française

Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE II DE L'ARRÊTÉ N° 2026 - 115 DU 26 MAI 2026

**EXAMEN PROFESSIONNEL
SPÉCIALITÉ « ADMINISTRATIVE »
- SESSION 2026 -**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR SOUS RÉSERVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

**CADRE D'EMPLOIS « EXECUTION »
(Catégorie D)**

**Accès au grade d'agent principal par avancement de grade et changement de spécialité
(01 candidate)**

N° dossier	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
15384	NANUAITERAI	Yolande	Herenui